Brochure d'information

Conques
trésor et lumière du Roman

Abbaye de Bonneval et Cathédrale de Rodez

DIRECTION DIOCÉSAINE des PÈLERINAGES

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

Villa Maguelone – 31 ter avenue Saint-Lazare CS 82137
34060 **MONTPELLIER** CEDEX 02
tel : 04 67 55 06 14 - 06 83 20 32 75
Courriel : pelediocese34@gmail.com

ou sur le site pele34.catholique.fr

pèlè 34 DIOCÈSE DE MONTPELLIER Direction Diocésaine des Pèlerinages

Certificat d'Immatriculation Ministère du Tourisme : *(IM034110018)*

PROGRAMME

non contractuel, peut être modifié pour des raisons inconnues au moment de l'édition de ce document

Samedi 16 Juin 2018 : Montpellier / Conques

Départ de la maison diocésaine « Villa Maguelone » 31 ter avenue st Lazare vers 7h30 (horaire à préciser quelques jours avant le départ)
Arrivée, pour le repas de midi, à la Maison Familiale de Conques où nous serons hébergés.

L'après midi :

- Découverte du message biblique et symbolique du Tympan.
- Suivi de la visite de l'abbatiale.
- Visite du Trésor .
- Rencontre avec un frère de l'Ordre des Prémontrés.
- Messe dans une chapelle de l'Abbatiale
- Prière des vêpres à 18h.

Après le repas du soir :

- Prière de Complies suivie de la Bénédiction des pèlerins et d'une autre présentation du Tympan.
- Visite nocturne de la tribune et orgue dans l'abbatiale.

Dimanche 17 Juin 2018 : Abbaye de Bonneval / Rodez / Montpellier

Le matin :

Après le petit déjeuner, départ de la Maison Familiale de Conques pour rejoindre l'Abbaye cistercienne Notre-Dame de Bonneval fondée en 1147
A l'arrivée, nous pourrons acheter du chocolat dans la boutique : c'est une spécialité du lieu.
A 11h : célébration de l'Eucharistie avec la communauté des religieuses trappistines présentes dans ce lieu depuis 1875, dans la prière et le travail.

Puis déjeuner à Hôtellerie de Malet à St Come d'Olt

L'après midi :

Nous prendrons la route vers Montpellier en faisant une halte pour visiter la **Cathédrale Notre-Dame de Rodez**, construite au XIII^{e} siècle.

L'aspect sévère de la façade occidentale, en grès rose, témoigne de sa vocation défensive : elle est flanquée de deux tours massives qui étaient incorporées aux remparts.

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU de DEPART : Villa Maguelonne 31 ter Avenue St Lazare à Montpellier

Prix pour 30 personnes et plus : 155 €

Pas de supplément pour les chambres individuelles car celles-ci seront équipées simplement d'un lavabo (douche et WC dans le couloir)
(Dans la limite des disponibilités : nombre très limité)

Ces prix comprennent:

- Le transport en car grand-tourisme.
- Le logement et la pension complète durant le séjour :
  du Samedi 16 Juin 2018 au matin
  jusqu'au Dimanche 17 Juin 2018 après-midi.
- Les entrées dans les divers lieux visités et la rémunération des guides.
- Le pourboire au chauffeur
- Une assurance multirisque et annulation

Ces prix ne comprennent pas :

- Les dons et les offrandes pour les célébrations.
- Les boissons et les dépenses personnelles, les dons privés aux communautés visitées.
- les autres pourboires…..

Règlement: Chèque à l'ordre de « AD 34 Pèlerinages »

1er acompte à l'inscription : 50% soit 77 €

Merci de fournir une enveloppe timbrée à votre adresse

Solde : soit 78 € à verser avant le 15 Mai 2018.

CONDITIONS D'ANNULATION : Elle doit être transmise au service des pèlerinages, immédiatement, par tous moyens. Le montant des frais d'annulation par personne est le suivant :

- **A plus de 31 jours du départ** : 30 Euros
- **Jusqu'à 30 jours du départ :** 25% du montant total du voyage.
- **De 29 à 8 jours du départ :** 50% du montant total du voyage.
- **A compter de 7 jours du départ :** aucun remboursement possible.

Les frais de dossiers (30€) et d'assurance ne sont pas remboursés et viennent en cumul de ces frais d'annulation.

Toute annulation pour motif médical doit être notifiée par lettre avec justificatifs circonstanciés.

NOTA : La « Direction Diocésaine des Pèlerinage» se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre de pèlerins inscrits est inférieur à 30.

Le prix pourra être éventuellement revu au moment du règlement du solde, selon les différences de tarifs des prestations, le nombre de participants, etc…).